

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE

SÂLES



ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les quatre font

La Une



N° 29

juillet 2012

PROJET DE SALLE POLYVALENTE

La genèse du projet

Le 25 avril 2006, sur proposition d'un concitoyen, l'Assemblée Communale décide de donner mandat au Conseil communal, par 48 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, d'étudier la possibilité de construire une extension de la salle de gym.

Au fil des années, la gestion de la salle de gym est devenue de plus en plus problématique. Le constat est clair, la capacité maximale de la salle de sport est largement dépassée. La mise sur pied de manifestations, autres que sportives, nécessite d'importantes infrastructures. De plus, ces dernières gênent fortement son utilisation par les sociétés et les écoles.

En janvier 2009, le Conseil communal a pris l'option de récolter, par le biais de l'intersociété, les besoins et les exigences de chacun. Un état des lieux a été fait et une commission de bâtisse mise sur pied en novembre 2009.

Cette commission de bâtisse, composée de représentants des sociétés utilisatrices de la salle de gym actuelle et de membres du Conseil communal, a permis de développer les bases d'un projet de salle polyvalente adaptée aux besoins actuels.

La nécessité d'affecter la salle de gym actuelle uniquement aux activités sportives et la création d'une extension pouvant servir également d'autres activités devient une évidence.

Le résultat de ce travail a permis au Conseil communal de présenter un avant-projet et de proposer un crédit d'étude. L'Assemblée communale du 10 mai 2011 accepte ce crédit d'étude de CHF 150'000.- par 65 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

La commission de bâtisse s'est alors remise au travail, aidée par un professionnel, afin de définir les contours plus précis de cette salle polyvalente et de mettre sur pied le concours d'architecture. Celui-ci s'est déroulé du 23 septembre au 9 décembre 2011. Le jury du concours, composé de la commission de bâtisse et de 5 architectes, a choisi à l'unanimité le bureau Alexandre Clerc Architectes Sàrl et son projet « Papillon », parmi les 6 projets déposés. Le 2 mars 2012, vous avez pu prendre connaissance de ces projets lors de l'exposition publique à la Scierie de Maules.

La salle polyvalente

Sur la base de ce projet de concours, la commission de bâtisse et l'architecte lauréat ont décidé de poursuivre l'étude de ce bâtiment afin qu'il corresponde au mieux à nos besoins et attentes. En moins de 3 mois de travail intensif, nous sommes arrivés à un projet définitif correspondant à une vraie salle polyvalente.

Le projet final que nous vous proposons est décrit par l'architecte en page 5, accompagné du plan du rez-de-chaussée.

L'utilité et la nécessité de cette salle polyvalente vous sont à nouveau présentées, mais cette fois par des sociétés de la commune, en page 6.

Un très gros travail a été fait par l'architecte afin de rationaliser la construction sans préteriter la qualité. Le budget final repose sur une étude de détail très poussée et sur des bases d'offres et de soumissions. Outre la construction du bâtiment, le budget englobe également l'équipement nécessaire à son exploitation (lumières, sonorisation, tables, chaises, vaisselle, etc.), un déplacement et une rotation du terrain de foot, une transformation du système de chauffage actuel (obligatoire avant 2016) remplacé par un chauffage à pellets et des panneaux solaires en toiture pour l'eau chaude sanitaire.

Le devis général prévoit un coût brut estimé de CHF 5'212'000.-

Il se décompose de la manière suivante :

1)	Salle polyvalente, buvette-foyer + équipement technique dans abri PC	CHF	3'844'000.-
2)	Abri PC 400 places	CHF	633'000.-
3)	Terrain de football	CHF	367'000.-
4)	Places de stationnement et solde aménagements extérieurs	CHF	264'000.-
5)	Nouvelle chaufferie et adaptation bâtiment existant	CHF	104'000.-

Le financement

Grâce à d'excellents résultats ces dernières années, la commune a attribué un montant de CHF 2'488'330.35 à la réserve pour investissements futurs.

Afin de ne pas assécher entièrement nos réserves et pour tenir compte notamment d'autres investissements nécessaires ces prochaines années (déchetterie, réseau routier et autres), le Conseil communal propose une utilisation de CHF 2'212'000.- sur cette réserve.

Le projet de la salle prévoit également la construction d'un abri PC de 400 places. La réserve obligatoire constituée (soit 334 places X CHF 1'500.-) ainsi que la participation du nouveau fond cantonal PC (66 places X CHF 1'500.-) montent la contribution pour cet abri PC à CHF 600'000.-

Sur un devis général de CHF 5'212'000.-, la commune aura donc recours à un emprunt de CHF 2'400'000.-. En tenant compte d'un amortissement obligatoire de 3%, de charges d'exploitation supplémentaires ainsi que des intérêts hypothécaires, la charge annuelle est devisée à CHF 167'000.-, à partir de 2014.

Les calculs effectués sont basés sur des taux d'intérêts hypothécaires de 3%, alors que les taux actuels pour ce genre de financement sont inférieurs. Nous nous sommes également basés sur les charges 2005 à 2011 afin d'établir un budget de fonctionnement prévisionnel.

En l'état actuel, sur la base des résultats des années antérieures ainsi que de la planification financière, cette charge supplémentaire est donc supportable par le ménage communal sans augmentation d'impôts.

La pression constante sur les finances communales dépendant de nombreux autres facteurs tant conjoncturels que politiques, il convient de rester prudent. D'autres communes ont choisi l'optique d'augmenter leurs impôts pour faire face à des investissements futurs, nous avons préféré avoir les fonds propres nécessaires pour faire face à des investissements sur le territoire communal.

Conclusion

Sur la base de ce qui précède, le Conseil communal vous propose d'accepter cet investissement pour une salle polyvalente. Nous sommes convaincus de son utilité et pensons que la commune a tout en mains pour le faire maintenant.

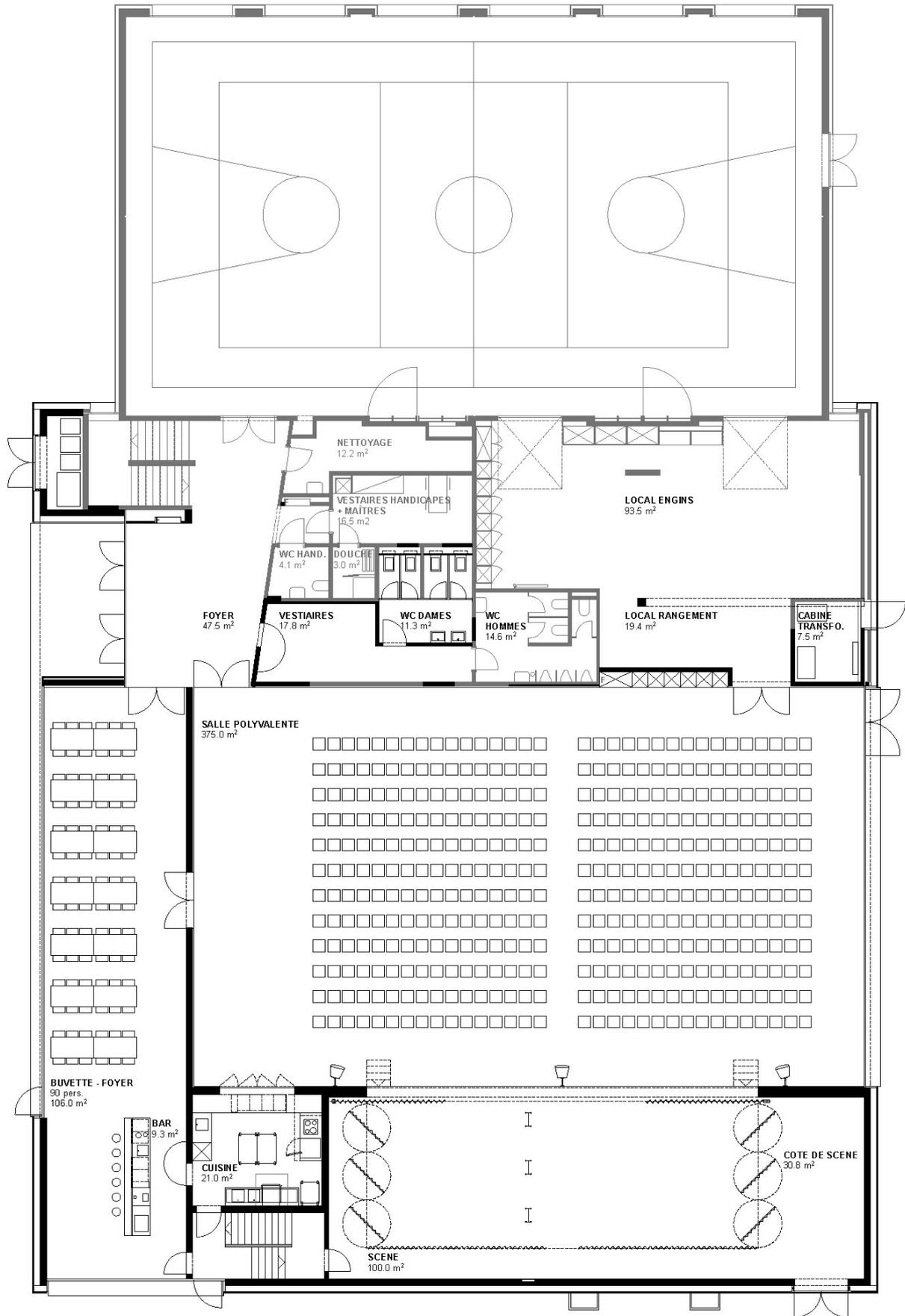
Le Conseil communal tient à remercier les membres de la commission de bâtisse qui se sont investis pour permettre à ce projet de se développer et d'arriver à vous présenter une salle polyvalente utile à tous. Nous y incluons le bureau d'architecte, Alexandre Clerc Architectes Sàrl, qui s'est particulièrement investi dans ce projet.

Au nom du Conseil communal
Nicolas Hassler, responsable des finances
Jean-Marc Piguet, Syndic

La commission de bâtisse :

Jean-Marc Piguet	Syndic et président
Nicolas Hassler	Conseiller communal
Samuel Menoud	Conseiller communal jusqu'au 15 avril 2011
Pierre Mauron	Conseiller communal dès le 16 avril 2011
Vincent Ruffieux	Conseiller communal
Bernard Chatelan	Représentant et président du FC La Sionge
Gilbert Descloux	Représentant de l'Union paroissiale
Patrice Gremaud	Représentant de la FSG Sâles

Alexandre Clerc et Mathieu Monbaron du bureau Alexandre Clerc Architectes Sàrl
Vincent Ruffieux du bureau Ruffieux Architecte Sàrl



Plan du rez-de-chaussée de la salle de sport existante et de la salle polyvalente

DESCRIPTIF DU PROJET

Le projet de la nouvelle salle polyvalente de Sâles est accolé à la salle de sport existante, afin d'offrir non seulement une identité forte pour le village mais également de proposer un maximum de synergie entre les deux bâtiments.

Ainsi, le local d'engins relie les deux salles et permet l'organisation d'une manifestation sportive (gymnastique, uni hockey,...) simultanée. De même, la nouvelle galerie spectateurs est liée à l'existante, en utilisant le même escalier, ce qui permet de suivre parallèlement deux activités.

La particularité du projet est d'offrir la grande longueur de la salle polyvalente en parallèle à la scène. De ce fait la visibilité est optimale et la galerie également proche de la scène. Cette scène d'une grandeur de plus de 100 m² permet une utilisation multifonctionnelle. Elle est équipée d'éclairage et d'une sonorisation de qualité, mais aussi d'accessoires pour les spectacles de gymnastique. Il est également possible de ranger sous le plancher, les tables et chaises sur des chariots mobiles.

La nouvelle buvette du football se veut également multifonctionnelle. Elle est en relation avec la nouvelle salle et l'entrée du nouveau complexe culturel et sportif. Lors de manifestations (concerts, chorales, spectacles et sports,...) la nouvelle buvette peut aussi servir de foyer (accueil, entracte, apéritif,...). Une cuisine est aménagée en lien direct avec la salle polyvalente et la buvette.

L'abri de protection civile de 400 places se situe au sous-sol, lié au bâtiment existant. Des vestiaires et des sanitaires sont également aménagés dans ce sous-sol. Une entrée indépendante du complexe permet l'usage de ces vestiaires pour le club de football, alors que la liaison avec la scène permet aux gymnastes et aux acteurs un accès direct sur la scène.

Le terrain de football est déplacé en raison de la surface constructible réduite aux abords de la salle existante. Le parking est agrandi et le couvert à vélos déplacé.

Les façades du bâtiment sont prévues en lames bois et répondent, grâce à un isolant performant, au label Minergie. Un chauffage à pellets est projeté alors que des panneaux solaires participent à la production d'eau chaude sanitaire.

Le bâtiment existant doit également être remis à jour (chemins de fuite, compartimentages coupe-feu, et production du chauffage).

Alexandre Clerc



L'AVIS DES SOCIÉTÉS UTILISATRICES

La fanfare L'Union Paroissiale

Tous les musiciens et musiciennes de la société de musique soutiennent le projet de la salle polyvalente. Actuellement, il faut à notre ensemble une semaine de montage pour préparer deux soirées de concert. Nous devons mettre des protections de sols lourdes, louer du matériel pour la scène, charger 200 chaises au café, bref une infrastructure considérable. La salle polyvalente nous permettra non seulement d'offrir une verrée dans un lieu plus spacieux et accueillant qu'un sous-sol mais elle facilitera également le montage qui sera exécuté en une à deux heures maximum.

Notre société est l'organisatrice des prochains Girons des Musiques Gruyériennes les 15-16-17-18 mai 2014. Cette nouvelle salle est indispensable pour accueillir le concours des 23 sociétés de musique de la Gruyère. Nous pourrions également organiser des concerts de plus grande envergure (Brass Band de prestige, camp de jeunes musiciens...), des assemblées cantonales, etc. Actuellement nous n'avons pas de salle dans notre village permettant ces grands rassemblements.

Mélanie Mauron, présidente

La société de gymnastique

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Notre société de gym compte près de 300 membres actifs répartis dans 15 groupes à ce jour. Afin que chaque membre bénéficie d'un nombre d'heures d'entraînement suffisant dans les meilleures conditions possibles et vu le manque d'heures disponibles actuellement à Sâles, notre société loue la halle du centre cantonal de la fédération fribourgeoise de gymnastique à la Tour-de-Trême deux soirs par semaine, ainsi que des heures à Vaulruz.

Comme vous avez pu le lire dans les journaux, le centre de la Tour-de-Trême fermera définitivement à la fin de l'année et aucune alternative n'est connue à ce jour. La halle de Vaulruz, très occupée et mal adaptée à certaines disciplines, ne permettra pas de combler les heures perdues.

La halle polyvalente, telle que prévue, comblera ce manque de halle et diminuera les risques des nombreux déplacements nécessaires aujourd'hui avec nos jeunes. Elle permettra d'organiser des manifestations comme la Course à travers Sâles sans avoir à faire du provisoire. Les écoles et autres utilisateurs de la halle de gym ne seront plus dérangés par les scènes provisoires et autres installations lors des grandes manifestations comme la soirée de gym, les concerts de la fanfare ou du chœur-mixte.

Enfin soutenons les personnes encadrant nos jeunes dans les activités sportives et culturelles en leur mettant à disposition des infrastructures adaptées et dont la polyvalence sera utile à tous.

Merci d'avance de soutenir nos autorités pour ce beau projet permettant à notre jeunesse de voir l'avenir avec sérénité.

Le comité central de la FSG Sâles

Le FC la Sionge

Chers habitants des 4 villages, chers amis sportifs,

Ayant été contacté en tant que président du FC la Sionge par la commune de Sâles, j'ai participé à la commission de bâtisse pour le projet de la salle polyvalente. La préoccupation principale des membres de la commission est de construire une salle aussi bien sportive que culturelle pour les besoins de tous.

Ce projet est très important, car toutes les sociétés du village et des environs ont besoin de locaux pour la pratique de leurs activités. Aujourd'hui, certaines sociétés de Sâles doivent louer des locaux dans les infrastructures des environs, par manque de disponibilité du centre sportif de Sâles.

Par ailleurs, le FC la Sionge bénéficiera d'une surface de jeu plus grande ainsi qu'une buvette mieux adaptée à la situation actuelle.

Le bassin de population tendant à fortement se développer dans la région, nos sociétés verront, nous l'espérons, le nombre de membres augmenter ce qui nécessitera obligatoirement des besoins d'infrastructures.

De plus, toutes les sociétés gagneront en confort et en place pour leurs manifestations importantes (plus besoin de monter de grande cantine, des cotubs sur le parking, etc.). Tout sera à disposition pour la mise sur pied de ces organisations vitales à la vie des sociétés.

Je profite de remercier la commune pour son dynamisme envers les sociétés et leur soutien tout au long de l'année. Je recommande à nos membres ainsi qu'aux citoyennes et citoyens à promouvoir ce projet pour l'avenir de nos jeunes.

Pour le FC la Sionge Bernard Chatelan, président

Ordre du jour assemblée communale extraordinaire du 3 juillet 2012

Les citoyennes et citoyens de la commune de Sâles sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le mardi 3 juillet 2012, à 20h00, à la salle de l'Auberge de la Couronne à Sâles.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 avril 2012

(ne sera pas lu en assemblée; est à disposition à l'administration communale ou sur le site internet de la commune)

2. Crédit d'investissement pour la construction d'une salle polyvalente

- présentation
- préavis de la commission financière
- approbation

3. Ratification des clés de répartition intercommunales

sous réserve de l'approbation par les délégués de l'ARG, du CO et du RSSG en séance du 4 juillet 2012

Le Conseil communal



Résumé assemblée communale du 24 avril 2012

47 citoyennes et citoyens présents lors de cette assemblée.

Les comptes 2011 du Foyer St-Joseph se soldent avec un bénéfice de CHF 163.41 après amortissements extraordinaires et provisions.

Comptes communaux 2011

Les comptes de fonctionnement bouclent avec un bénéfice comptable de CHF 6'516.- et sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

Les comptes d'investissement bouclent avec un excédent de charges de CHF 631'095.- et sont approuvés à l'unanimité.

Les principaux investissements 2011 sont :

- transformation de locaux pour l'administration communale CHF 186'049.-
- entretien des routes CHF 118'035.-
- VDSL CHF 132'994.- solde de l'investissement

Le **procès-verbal** est disponible sur le site internet www.sales.ch ainsi qu'à l'administration communale

Proposition de modification des statuts des Associations intercommunales ARG, RSSG et CO

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 de la nouvelle loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation intercommunale (LPMI), a eu pour effet l'abandon de la classification des communes. Cette classification servait de base de répartition des charges relevant de la collaboration intercommunale.

Pour notre district, il s'agit de revoir les clés de répartition de l'ARG (Association régionale de la Gruyère), du RSSG (Réseau Santé et Social de la Gruyère) et du CO faisant référence à un indice qui n'est plus calculé.

S'agissant d'une modification essentielle des statuts (art. 113 LCo), celle-ci doit être approuvée par les trois-quarts des communes représentant les trois-quarts de la population.

Un groupe de travail réunissant les différentes « sous-régions » a été mis sur pied afin d'intégrer les communes à l'élaboration de nouvelles clés de répartition. Le but étant de mettre sur pied un système simple, solidaire, unique pour toutes les associations et qui ne soit pas remis en cause constamment.

La proposition qui ressort de ce groupe de travail est de tenir compte de la population légale (25%) et la population légale pondérée par l'IPF (75%).

IPF = Indice de potentiel fiscal = Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, impôt à la source, prestations en capital, contribution immobilière et impôt sur les véhicules.

Il en résulte, selon les projections, des coûts supplémentaires pour la commune de Sâles de l'ordre de CHF 32'000.00. Cette variante semble toutefois supportable et plus favorable que les autres variantes à l'étude dans les autres districts. Participation à hauteur de 2.52% alors que la population de Sâles représente le 3% du district.

A l'initiative du M. Borcard, Préfet de la Gruyère, une Assemblée extraordinaire des trois Associations intercommunales se réunira en date du 4 juillet 2012 afin de proposer une modification des statuts.

Il est impératif que cette révision des statuts intervienne avant le 31 décembre 2012. Ces éléments influençant de manière déterminante l'élaboration du budget 2013, cette nouvelle clé de répartition doit être votée dans les meilleurs délais.

Afin de ne pas provoquer une assemblée extraordinaire durant l'été, le Conseil communal de Sâles vous propose de vous prononcer sur cet objet sous réserve d'acceptation des nouveaux statuts par les délégués des Associations intercommunales.

NH



Un lieu d'accueil pour les enfants de Vaulruz et de Sâles

C'est à la rentrée scolaire 2008, sous l'impulsion d'un groupe de parents motivés par l'envie d'offrir aux familles un soutien, que l'association "La Courte Echelle" a ouvert ses portes aux premiers écoliers.

Après une année passée dans les locaux de la buvette du FC La Sionge, l'hospitalité de la direction et du personnel du foyer St-Joseph a permis à l'accueil extrascolaire (AES) d'intégrer l'ancienne salle à manger des résidents. Ce rapprochement optimal permet la mise en place d'activités intergénérationnelles, moments privilégiés dans le quotidien des résidents. Un sourire, une petite tape amicale sur l'épaule, quelques mots échangés avec les enfants illuminent le regard des plus anciens !

Aujourd'hui, 33 enfants fréquentent notre structure sur les huit plages horaires d'ouverture, à midi et l'après-midi après l'école. Une demande d'extension des horaires le matin avant l'école a été exprimée lors d'un sondage effectué en automne 2010. Cependant, l'accueil du matin n'est envisageable que si le seuil de cinq enfants est atteint.

La loi cantonale sur les structures d'accueil extrafamilial de jour est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et rassemble les principes régissant l'accueil préscolaire et extrascolaire. Elle entend notamment garantir un nombre suffisant de places d'accueil extrafamilial avec des prestations de qualité. Elle prévoit d'améliorer l'accessibilité financière de l'offre en demandant que la tarification se fasse en fonction de la capacité économique des parents.

La loi précise également le rôle des communes et une convention a dès lors été passée entre notre association et les Communes de Vaulruz et de Sâles. Celle-ci régit diverses modalités, notamment la subvention communale. Un nouveau barème de tarifs sera mis en place à la rentrée 2012. Il sera publié prochainement sur notre site internet www.aes-sales.ch où se trouvent déjà toutes les informations utiles pour l'inscription des enfants. De plus amples renseignements peuvent être pris auprès de Madame Martine Seydoux au n° de téléphone 026 912 28 69.

Outre l'autorisation provisoire reçue de la part du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) sur la base de critères définis (statuts, règlement, locaux, etc.), tout est mis en œuvre à « La Courte Echelle » pour un accueil optimal des enfants : trois personnes qualifiées encadrent les enfants et en fonction du nombre d'enfants, elles sont secondées par un/e apprenti/e assistant socio-éducatif du foyer. Un concept pédagogique a été élaboré par le personnel d'encadrement pour favoriser un climat rassurant pour les enfants.

Aujourd'hui, « La Courte Echelle » peut s'asseoir sur sa belle expérience de presque quatre ans et se tourner sereinement vers l'avenir puisqu'elle chemine sur un terrain stable, bien entourée de tous ses partenaires, SEJ, canton, communes, foyer St-Joseph, parents, enfants, personnel d'encadrement et membres du comité.

Valérie Alonso-Demierre, mai 2012



*Dans les locaux de « La Courte Echelle », tout est mis en œuvre pour un accueil convivial des enfants.
Photo de Chantal Codourey Piguet*